



# Livret d'accueil Stagiaire

## Bienvenue à l'ECF !

Nos partenaires :



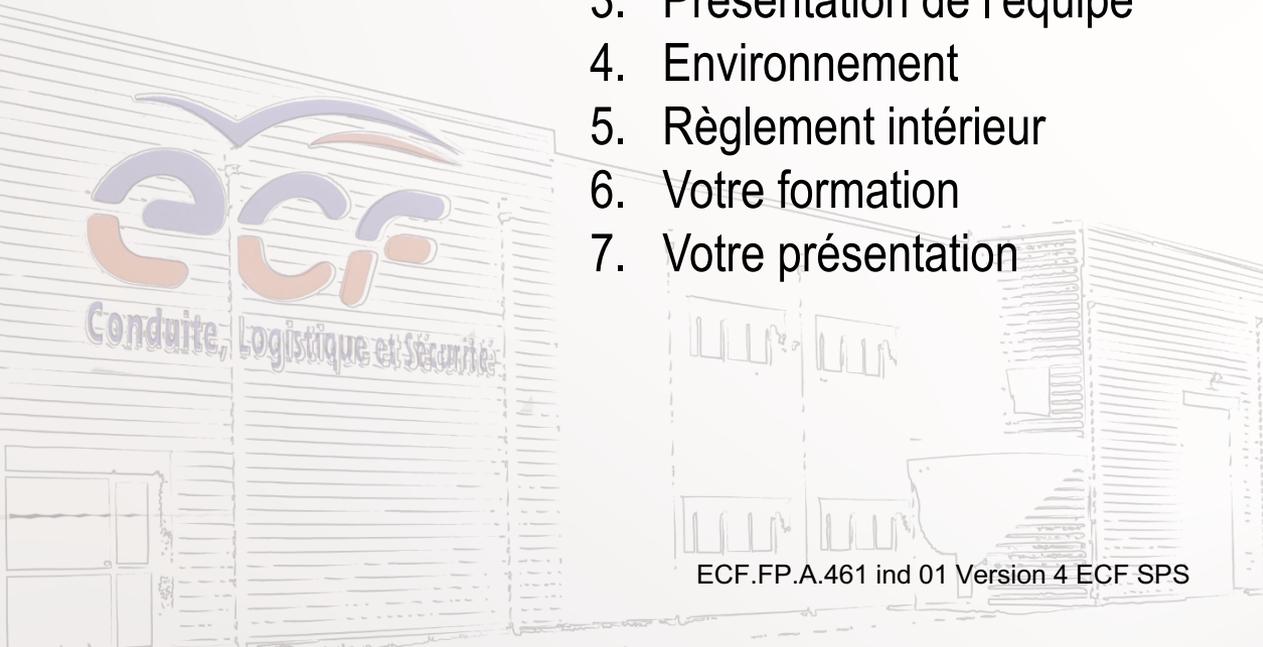
ECF.FP.A.461 indice 01 Version 4 septembre 2022 ECF SPS





## Votre accueil dans notre organisme

1. Présentation
2. Mot de la direction
3. Présentation de l'équipe
4. Environnement
5. Règlement intérieur
6. Votre formation
7. Votre présentation





## **Tout d'abord, Tout le monde est là ?**

*Faire l'appel*

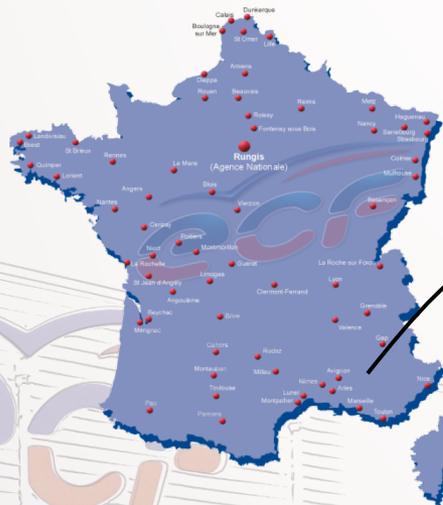


# Présentation notre organisme



**ECF,**  
Un groupe national  
dans la Formation

**ECF SPS**  
Organisme de formation présent sur l'ensemble de la Région  
PACA avec 9 centres de formation



# Présentation notre organisme



## ▪ **Transport** : Formations qualifiantes initiales et continues :

- . Permis B, BE, B96, C, CE, D
- . Formation initiale minimum obligatoire (FIMO) et formation continue (FCO)
- . Formation aux risques routiers (Eco-conduite, Situations d'urgences..)

### Formations diplômantes

- . Titre professionnel de conducteur de Transport Routier de Marchandises sur Porteur
- . Titre professionnel de conducteur de Transport Routier de Marchandises sur Tout Véhicule
- . Titre professionnel de conducteur de Transport en Commun sur Route
- . Titre professionnel de conducteur de Véhicules Utilitaires Légers

## ▪ **Logistique** : Formations qualifiantes initiales et continues :

- . CACES® R489 (Chariots de manutention) et R485 (gerbeurs)
- . Professionnalisation aux métiers de la logistique

### Formations diplômantes

- . Titre professionnel d'Agent Magasinier
- . Titre professionnel de Préparateur de commande
- . Titre professionnel de Cariste d'Entrepôt
- . Titre professionnel Technicien en logistique d'entrepôt

# Présentation notre organisme



## ▪ **Manutention et Levage** : Formations qualifiantes initiales et continues :

- . CACES® R490 Grue Auxiliaire
- . CACES® R486 PEMP (Nacelle)

## ▪ **Travaux Publics** : Formations qualifiantes initiales et continues :

- . CACES® R482 Engins de chantier
- . Autorisation d'intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)

## ▪ **Sécurité** :

- . Formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST)
- . Formation au port des EPI
- . Formation aux travaux en hauteur
- . Formation Gestes et Postures

# Présentation notre organisme



## ▪ Sans oublier, notre Institut Supérieur en Logistique et Transport

- Titre professionnel Technicien(ne) en Logistique d'Entrepôt (TLE) – Niveau Bac
- Titre professionnel Exploitant(e) en Transport Routier de Marchandises (ETRM) – Niveau Bac
- Titre Professionnel Gestionnaire en Opérations de Transport Routier de Marchandises (GOTRM) – Niveau Bac +2
- Titre Professionnel Enseignant(e) de la Conduite et de la Sécurité Routière (ECSR)– Niveau Bac +2

### · Attestations de capacité

- Transport de marchandises

Conduite, Logistique et Sécurité



## Mot de la direction



**La Direction de ECF Sud Prévention Sécurité ainsi que l'ensemble du personnel de l'Agence vous souhaitent la bienvenue.**

**Notre organisme est certifié ISO 9001, de ce fait, quelque soit votre Financement et/ou Co-financement (Personnel, Entreprise, OPCO, Pôle Emploi, Région, Département, ...) vous êtes important pour nous durant la formation**

<b>NOTRE ENGAGEMENT</b>	<b>VOTRE ENGAGEMENT</b>
<p>Accompagner aussi bien au niveau administratif que pédagogique</p> <p>Garantir l'équité, promouvoir la diversité</p> <p>Développer le dialogue et l'écoute</p> <p>Favoriser l'échange</p> <p>Suivre la progression de chaque stagiaire</p> <p>Favoriser l'insertion</p>	<p>Respecter le Règlement Intérieur</p> <p>Participer au sein de votre groupe, mais aussi avec les autres groupes, au maintien de relations harmonieuses et bienveillantes</p> <p>Participer aux mesures d'économie d'énergie, d'eau, de gestion des déchets mises en place dans le centre</p>

## Mot de la direction



**Pour cela, afin de recueillir vos suggestions, nous avons mis en place les actions suivantes :**

- L'équipe Administrative, Commerciale et de Direction est présente et reste à votre écoute avant les cours, pendant la pause et après les cours, cela pendant les horaires d'ouverture de l'Agence ou sur rendez-vous
- Une **fiche signalétique** destinée à faire remonter tout problème ou dysfonctionnement rencontré, est à votre disposition au bureau du secrétariat ou auprès de votre formateur,
- Un **questionnaire** vous sera également distribué en fin de formation pour recueillir votre niveau de satisfaction

# Présentation de l'Equipe



## Le Référent de l'action :

Il coordonne la vie du groupe en partenariat avec les autres formateurs, il fait la synthèse des résultats et du comportement des stagiaires du groupe, et communique les états de présence. Il conseille, oriente et accompagne les stagiaires tout au long du parcours.

## Les Attachées de direction et Assistantes :

Elles représentent le lien entre le centre de formation et les Institutions ou les entreprises et veillent à la circulation des informations administratives et  
Vous pouvez les contacter pour le suivi des conventions, le suivi des dossiers de financement et de rémunération, les états de présence, les règlements,...

## Le Responsable du Centre :

Il est responsable devant les prescripteurs et les financeurs de tout ce qui se vit dans le centre et reste votre contact en cas de problème rencontré lors de la réalisation de la formation

## La Responsable Qualité :

Elle a notamment en charge le traitement des fiches signalétiques émises et peut être sollicitée par mail : [vmartin@ecf-sps.fr](mailto:vmartin@ecf-sps.fr)

N'oubliez pas de mentionner dans le mail avec vos remarques , vos nom, prénom, lieu de formation, nom de l'action



## Accueil des Personnes en situation de handicap

Les Instituts de Formation Professionnelle ECF ont mis en place une politique d'accueil des personnes en situation de handicap. En tant qu'ERP\*, tous nos sites sont :

- accessibles aux personnes en situation de handicap
- dotés de places de parking réservées à proximité immédiate des zones d'accueil

Les équipes administratives, pédagogiques sont sensibilisées à l'accueil des personnes en situation de handicap pour :

- prendre en compte le handicap dès qu'elles en ont connaissance
- orienter la personne vers le / la Référent(e) handicap qui lui proposera un entretien individuel

En fonction de cet entretien la décision sera prise :

- d'informer le Directeur Pédagogique
- d'évaluer la nécessité d'aménagement du parcours de formation : adaptation du déroulé pédagogique, des moyens techniques...

Tout au long du parcours, le Référent handicap M. Frédéric FILIPPI se tient à disposition des personnes et reste un contact privilégié avec les structures spécialisées dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

\*ERP = *Etablissement Recevant du Public*

# Environnement



## 1. Co voiturage

Dans le cadre de notre Responsabilité face à l'environnement, il est nécessaire d'essayer de réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

Pour cela, durant la formation, si vous avez la possibilité d'effectuer vos trajets domicile/Centre de Formation à plusieurs dans le même véhicule, nous vous invitons fortement à favoriser le co-voiturage.

Dans ce cas, nous vous demanderons de prévenir le formateur lors de la pré-programmation des groupes de conduite, notamment en cas d'horaires décalés et/ou postés.

Par ailleurs nous sommes engagés dans une démarche RSE (Développement Durable), Vous trouverez la Charte RSE affichée dans le centre

## 2. Hébergement et restauration

Vous trouverez à proximité de nos centres des possibilités de restauration et d'hébergement, **nos centres ne disposant pas de salle de pause et de restauration**. Notre équipe reste à votre disposition pour vous renseigner quant à ces possibilités.

## 3. Lieu ressources

Des postes informatiques peuvent être mis à votre disposition en vue de compléter votre formation, d'utiliser nos outils pédagogiques numériques (Web formation), ou de rechercher des informations

# Règlement intérieur

Transport

Manutention  
et Levage

Logistique

Travaux  
Publics

Sécurité  
Routière

**Pendant toute votre période de formation vous êtes :  
STAGIAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.  
A ce titre, comme en entreprise, vous êtes soumis au notre  
règlement intérieur.**

Le règlement de notre organisme complet vous a été transmis  
lors de votre inscription ou lors du démarrage de votre formation.  
Une copie de ce règlement est affichée et à votre disposition.  
Nous profitons de cette présentation pour vous faire  
**un rappel sur les points essentiels**



Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires. Chaque stagiaire est tenu d'accepter les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par ECF SPS/FAC.

Tout stagiaire en stage doit respecter le présent règlement en matière de discipline, d'hygiène et de sécurité, ainsi que les règles générales et particulières relatives à la discipline.

**Règles générales d'hygiène et de sécurité :** Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en entreprise, en fonction de la formation, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur sur les lieux de stage, ainsi qu'en matière d'hygiène et d'entretien.

**Maintien en bon état du matériel :** Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son emploi. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite.

Suivre la formation telle, les stagiaires peuvent être tenus de consacrer le temps nécessaire à l'exécution ou au nettoyage du matériel.

**Utilisation des machines et du matériel :** Les outils et les machines ne doivent être utilisés qu'en présence d'un formateur et sous surveillance. Toute erreur ou acte de négligence entraînant des dommages matériels ou personnels est sanctionné. Les stagiaires sont responsables des dégâts occasionnés, s'ils ne sont intervenus que suite à un fonctionnement signalé au formateur qui a en charge la formation.

Les stagiaires sont responsables des dommages matériels et personnels occasionnés par leur utilisation. Les stagiaires sont responsables des dommages matériels et personnels occasionnés par leur utilisation.

**Comportement pendant les cours :** Afin de respecter le travail de l'enseignant, tout comportement bruyant, gênant ou de nature à nuire à la formation est sanctionné. Les stagiaires sont responsables des dommages matériels et personnels occasionnés par leur utilisation.

**Comportement pendant les cours :** Afin de respecter le travail de l'enseignant, tout comportement bruyant, gênant ou de nature à nuire à la formation est sanctionné. Les stagiaires sont responsables des dommages matériels et personnels occasionnés par leur utilisation.

**Comportement pendant les cours :** Afin de respecter le travail de l'enseignant, tout comportement bruyant, gênant ou de nature à nuire à la formation est sanctionné. Les stagiaires sont responsables des dommages matériels et personnels occasionnés par leur utilisation.

**Comportement pendant les cours :** Afin de respecter le travail de l'enseignant, tout comportement bruyant, gênant ou de nature à nuire à la formation est sanctionné. Les stagiaires sont responsables des dommages matériels et personnels occasionnés par leur utilisation.

**Comportement pendant les cours :** Afin de respecter le travail de l'enseignant, tout comportement bruyant, gênant ou de nature à nuire à la formation est sanctionné. Les stagiaires sont responsables des dommages matériels et personnels occasionnés par leur utilisation.

**Comportement pendant les cours :** Afin de respecter le travail de l'enseignant, tout comportement bruyant, gênant ou de nature à nuire à la formation est sanctionné. Les stagiaires sont responsables des dommages matériels et personnels occasionnés par leur utilisation.

**Comportement pendant les cours :** Afin de respecter le travail de l'enseignant, tout comportement bruyant, gênant ou de nature à nuire à la formation est sanctionné. Les stagiaires sont responsables des dommages matériels et personnels occasionnés par leur utilisation.

**Comportement pendant les cours :** Afin de respecter le travail de l'enseignant, tout comportement bruyant, gênant ou de nature à nuire à la formation est sanctionné. Les stagiaires sont responsables des dommages matériels et personnels occasionnés par leur utilisation.

**Comportement pendant les cours :** Afin de respecter le travail de l'enseignant, tout comportement bruyant, gênant ou de nature à nuire à la formation est sanctionné. Les stagiaires sont responsables des dommages matériels et personnels occasionnés par leur utilisation.

**Comportement pendant les cours :** Afin de respecter le travail de l'enseignant, tout comportement bruyant, gênant ou de nature à nuire à la formation est sanctionné. Les stagiaires sont responsables des dommages matériels et personnels occasionnés par leur utilisation.

**Comportement pendant les cours :** Afin de respecter le travail de l'enseignant, tout comportement bruyant, gênant ou de nature à nuire à la formation est sanctionné. Les stagiaires sont responsables des dommages matériels et personnels occasionnés par leur utilisation.

**Comportement pendant les cours :** Afin de respecter le travail de l'enseignant, tout comportement bruyant, gênant ou de nature à nuire à la formation est sanctionné. Les stagiaires sont responsables des dommages matériels et personnels occasionnés par leur utilisation.

**Comportement pendant les cours :** Afin de respecter le travail de l'enseignant, tout comportement bruyant, gênant ou de nature à nuire à la formation est sanctionné. Les stagiaires sont responsables des dommages matériels et personnels occasionnés par leur utilisation.

**Comportement pendant les cours :** Afin de respecter le travail de l'enseignant, tout comportement bruyant, gênant ou de nature à nuire à la formation est sanctionné. Les stagiaires sont responsables des dommages matériels et personnels occasionnés par leur utilisation.

**Comportement pendant les cours :** Afin de respecter le travail de l'enseignant, tout comportement bruyant, gênant ou de nature à nuire à la formation est sanctionné. Les stagiaires sont responsables des dommages matériels et personnels occasionnés par leur utilisation.

**Comportement pendant les cours :** Afin de respecter le travail de l'enseignant, tout comportement bruyant, gênant ou de nature à nuire à la formation est sanctionné. Les stagiaires sont responsables des dommages matériels et personnels occasionnés par leur utilisation.

**Comportement pendant les cours :** Afin de respecter le travail de l'enseignant, tout comportement bruyant, gênant ou de nature à nuire à la formation est sanctionné. Les stagiaires sont responsables des dommages matériels et personnels occasionnés par leur utilisation.

**Comportement pendant les cours :** Afin de respecter le travail de l'enseignant, tout comportement bruyant, gênant ou de nature à nuire à la formation est sanctionné. Les stagiaires sont responsables des dommages matériels et personnels occasionnés par leur utilisation.

**Comportement pendant les cours :** Afin de respecter le travail de l'enseignant, tout comportement bruyant, gênant ou de nature à nuire à la formation est sanctionné. Les stagiaires sont responsables des dommages matériels et personnels occasionnés par leur utilisation.

**Comportement pendant les cours :** Afin de respecter le travail de l'enseignant, tout comportement bruyant, gênant ou de nature à nuire à la formation est sanctionné. Les stagiaires sont responsables des dommages matériels et personnels occasionnés par leur utilisation.

**Comportement pendant les cours :** Afin de respecter le travail de l'enseignant, tout comportement bruyant, gênant ou de nature à nuire à la formation est sanctionné. Les stagiaires sont responsables des dommages matériels et personnels occasionnés par leur utilisation.

**Comportement pendant les cours :** Afin de respecter le travail de l'enseignant, tout comportement bruyant, gênant ou de nature à nuire à la formation est sanctionné. Les stagiaires sont responsables des dommages matériels et personnels occasionnés par leur utilisation.

**Comportement pendant les cours :** Afin de respecter le travail de l'enseignant, tout comportement bruyant, gênant ou de nature à nuire à la formation est sanctionné. Les stagiaires sont responsables des dommages matériels et personnels occasionnés par leur utilisation.

**Comportement pendant les cours :** Afin de respecter le travail de l'enseignant, tout comportement bruyant, gênant ou de nature à nuire à la formation est sanctionné. Les stagiaires sont responsables des dommages matériels et personnels occasionnés par leur utilisation.

**Comportement pendant les cours :** Afin de respecter le travail de l'enseignant, tout comportement bruyant, gênant ou de nature à nuire à la formation est sanctionné. Les stagiaires sont responsables des dommages matériels et personnels occasionnés par leur utilisation.

**Comportement pendant les cours :** Afin de respecter le travail de l'enseignant, tout comportement bruyant, gênant ou de nature à nuire à la formation est sanctionné. Les stagiaires sont responsables des dommages matériels et personnels occasionnés par leur utilisation.



# Règlement intérieur



## 1. Sécurité sur le centre

### Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de manière à être connus de tous les stagiaires.

### Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme

### Boissons alcoolisées et substances illicites :

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse dans l'organisme ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées. Il est interdit de consommer et d'importer des substances illicites dans les locaux.

### Interdiction de fumer :

En application de la loi fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer et vapoter dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer et de vapoter dans les salles de cours, de pauses et dans les ateliers. Il est interdit de fumer lors des vérifications effectuées autour des véhicules.

ECF.FP.A.461 ind 01 Version 4 ECF SPS

INTERDICTION DE FUMER



Fumer ici vous expose à une amende forfaitaire de 69€ ou à des poursuites judiciaires

Pour savoir de mieux, télé-voici aider en appelant :

3039 (Celaux info service coût d'un appel vers un fixe et service gratuit, depuis un téléphone fixe ou mobile.)

Decret n°2006-1086 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif

INTERDICTION DE VAPOTER



Vapoter ici vous expose à une amende forfaitaire de 150€ ou à des poursuites judiciaires

Pour savoir de mieux, télé-voici aider en appelant :

3039 (Celaux info service coût d'un appel vers un fixe et service gratuit, depuis un téléphone fixe ou mobile.)

Decret n°2017-622 du 25 avril 2017 relatif aux conditions d'application de l'interdiction de vapoter dans certains lieux à usage collectif



# Règlement intérieur



## 1. Sécurité sur le centre

### Utilisation des machines et du matériel :

Les outils et les machines ne doivent être utilisés qu'après autorisation par le formateur qui a en charge la formation suivie.

Toute anomalie dans le fonctionnement des machines et du matériel et tout incident doivent être immédiatement signalés au formateur qui a en charge la formation suivie.

### Consignes sur les aires d'évolution

Les consignes de circulation sur l'ensemble des aires d'évolutions (hall et pistes) sont définis par des plans de circulation présent sur le site. Ces consignes sont à suivre obligatoirement, notamment lors de vos passages à pied dans les différentes zones.



### Equipement de protection individuel

**Le port des EPI est obligatoire** dans certaines formations, notamment l'ensemble de nos formations CACES® et sur certaines zones (Halls d'évolution et pistes de conduite).

# Règlement intérieur



## 2. Horaires et Absences

Les horaires de formation sont fixés par la Direction et portés à la connaissance des stagiaires soit par voie d'affichage, soit à l'occasion de la remise aux stagiaires de leur planning de manière hebdomadaire. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires sous peine de l'application de sanctions. En cas d'absence, les heures ne pourront être reportées et ne donneront lieu à aucun dédommagement.

En règle générale, sauf aménagement, les horaires sont les suivants :

**8H30 - 12H / 13H30-17H00**  
**ou travail en équipe (horaires décalés) : 6H00 - 13H00 ou 13H00 - 20H00**

Les stagiaires sont tenus d'être présents sous peine de l'application de sanctions

Les seules absences justifiées sont celles définies par le code du travail, à savoir :

- Les absences pour raisons médicales justifiées dans les 48 heures par un certificat médical (le stagiaire ayant au préalable averti immédiatement par téléphone).
- Les absences pour congés pour évènements familiaux

# Règlement intérieur



## 3. Sanctions et procédures disciplinaires

**Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction.**

Constitue une sanction au sens de l'article R6352-3 du Code du Travail toute mesure, autre que les observations verbales, prises par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit.

**Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra consister :**

- Soit en un rappel à l'ordre,
- Soit en un avertissement,
- Soit en une mesure d'exclusion définitive (dans les conventions passées avec l'Etat ou la Région, des dispositions particulières sont définies en cas d'application des sanctions énoncés ci-dessus).

Le responsable de l'organisme de formation informe de la sanction prise :

- l'employeur, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'une formation dans le cadre du plan de développement des compétences
- L'employeur et l'organisme paritaire qui a pris en charge les dépenses de formation, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un congé de formation
- le prescripteur de la formation lorsque le stagiaire est un demandeur d'emploi

# Votre formation

Transport

Manutention  
et Levage

Logistique

Travaux  
Publics

Sécurité  
Routière

**Transport**

**TITRE PROFESSIONNEL CONDUCTEUR DU TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES SUR PORTEUR**  
(Accès par voie de la formation 1a)  
Réf de l'action : ECF 1310 indice 07  
Version de l'IFP LLERENA

**OBJECTIFS** Être capable de réaliser en sécurité, un transport routier de marchandises avec un porteur de plus de 3,5t de PTAC, de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise.

**PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS**  
- Être titulaire du permis B en cours de validité.  
- Avoir satisfait à l'évaluation des Compétences et Acquis Professionnels (ECAP).  
**AVERTISSEMENT :**  
- Le candidat devra avoir été reconnu apte lors d'une visite auprès des services médicaux des permis de conduire.

**QUALIFICATION DES INTERVENANTS**  
Enseignants ayant satisfait aux exigences de compétences définies par le Ministère du Travail.

**MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES**  
- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.  
- Salles de cours équipées de moyens multi média et ou maquettes.  
- Aire d'évolution.  
- Véhicule porteur.

**EFFECTIFS**  
- Théorie : 16 stagiaires maximum en salle.  
- Pratique : 4 stagiaires maximum par véhicule.

**HORAIRES**  
De 8 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

**DURÉE**  
-385 heures.

**PROGRAMME**  
- Contrôles de sécurité avant, pendant et après le transport de marchandises.  
- Conduite et manœuvre en sécurité d'un porteur de plus de 3,5t et schématisation des marchandises.  
- Prise en charge et réaction en cas d'incident.  
- Prévention des risques et réaction en cas d'accident à l'arrêt comme en circulation.  
- Décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer un dépannage simple.  
- Rechercher, échanger et exploiter les informations opérationnelles dans le contexte du transport routier de marchandises.  
- Identifier, contrôler, renseigner les documents réglementaires du transport routier de marchandises.

**MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS**  
- Dossier de Pratique Professionnelle.  
- Évaluation en Cours de Formation.  
- Évaluation finale.  
- Entretien avec un jury professionnel.

**SANCTION VISÉE**  
- Titre Professionnel de Conducteur Routier sur porteur.  
Ce Titre, de niveau V, délivré par le Ministère du Travail, donne par équivalence - Le permis C sans restrictions, ainsi que la qualification initiale de conducteur routier (Dispense son titulaire de suivre la FIMO). Sa détenton permet la délivrance de la carte de qualification de conducteur.

Personne CF  
V.N

Personne commanditaire

FICHE DESCRIPTIVE ANNEXE (ECF.FP.A.004 indice 09)  
à un devis, un contrat ou une convention de formation professionnelle  
(voir le règlement intérieur du centre de formation)  
Page 1/1

## Objectif Pré requis Sanction visée Programme de formation Calendrier prévisionnel

## Votre formation



## Nos 3 temps pédagogiques

Durant votre formation, vous pourrez rencontrer **trois organisations pédagogiques** :

### 1. Le Face à Face Pédagogique collectif ou individuel

En formation pratique ou théorique, le formateur vous transmet un savoir, une méthode de travail et des « outils » pour faciliter votre apprentissage

### 2. Temps de travail en atelier encadré

Le formateur évalue votre progression pédagogique et vous oriente sur les thèmes que vous devez perfectionner en autonomie individuellement et/ou en groupe par ateliers. Le formateur encadre ces ateliers pour dispenser des rappels pédagogiques.

### 3. Temps de travail en autonomie

Apprendre un métier, c'est également apprendre l'autonomie. Des périodes d'acquisition autonome de compétences (Webformation, apprentissage des fiches Orales/Ecrites, Code ...) ou période de révision en autonomie (mise à disposition d'une salle, d'un véhicule) sont mises en place. Ce qui permet de réduire le temps passé chez vous à apprendre et/ou réviser

## Votre formation



## La fonction de délégué

La fonction de délégué est un outil essentiel pour promouvoir le développement de pratiques et de valeurs citoyennes.

Aussi , sur les formations d'une durée supérieure à 200 heures il est procédé à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant. Les délégués sont élus pour la durée du stage.

### Votre rôle en tant que délégué :

Communiquer à l'organisme de formation les suggestions ou les réclamations relatives :

- ✓ Au déroulement du stage
- ✓ Aux conditions d'hygiène et de sécurité
- ✓ A la vie des stagiaires dans l'organisme
- ✓ A l'application du Règlement Intérieur

Le délégué est le porte parole des stagiaires. Il agit pour les membres du groupe. Il a pour mission d'écouter, de rassembler et de faire circuler l'information.



## **Et vous?**

***Tour de table de présentation***

**Merci de remplir et / ou de vérifier votre fiche de renseignements stagiaire.**

L'ensemble des éléments sont obligatoires et doivent être complétés de manière lisible.  
Ces informations seront reprises pour vos différents documents administratifs  
(édition de vos titres, prise en charge,...)





# Bonne formation à l'ECF !



ECF.FP.A.461 ind 01 Version 2 ECF SPS PACA

